

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

MAIRIE
DE



SARPOURENX

Date convocation le 27
mars 2026
Affichée le 27 mars 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Pouvoirs : 1
Votants : 11

Délibération n° 15 du 02 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Jean-Jacques LASCABES, Maire.

Présents : Laëtitia BÉROUS, Alexandre BETAT, Jessica GENIER, Christophe GUIRY, Marc LAFITTE, Geneviève LASCABES, Pascal MORENY, Yves PEYRÉ, Caroline RAUZET.

Excusés/absents : Juana REYGASSE

Formant la majorité des membres en exercice. Madame Geneviève LASCABES a été élue secrétaire.

Objet : Désignation du délégué de la sécurité routière

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le récent renouvellement des membres du Conseil Municipal entraine celui du délégué communal à la sécurité routière.

Il précise qu'il y a lieu conformément aux dispositions de l'article L.5214-7 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à la désignation d'un délégué communal à la sécurité routière.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE dans les formes prévues à la désignation du délégué à la sécurité routière:

- Christophe GUIRY

Le délégué mentionné ci-dessus ayant obtenu la majorité absolue est désigné délégué de la commune de Sarpourenx à la sécurité routière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Le Maire,
Jean-Jacques LASCABES

